

Questions orales

Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Étant donné qu'il est fondamental de savoir si le premier ministre est de bonne foi dans cette affaire, est-il disposé à témoigner devant le comité permanent de la justice et du solliciteur général, afin de répondre à toutes les questions à ce sujet, sous serment, ainsi qu'à apporter avec lui tous les documents pertinents concernant cette importante décision?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, pour la gouverne des députés, je voudrais expliquer que la décision initiale de construire ce pénitencier a été rendue par le Conseil du Trésor le 23 février 1984, bien avant notre arrivée au pouvoir.

M. Turner (Vancouver Quadra): Où?

M. Broadbent: A quel endroit?

M. de Cotret: Il s'agit de la décision du Conseil du Trésor n° 791796...

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. La parole est au député de York-Scarborough.

* * *

LES BANQUES

LA BANQUE CONTINENTALE—L'ACQUISITION PAR LA BANQUE LLOYDS CANADA

M. W. Paul McCrossan (York-Scarborough): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État aux Finances. On a annoncé hier que la banque Lloyds Canada allait acquérir les avoirs de la Banque Continentale. Comme la restriction de 10 p. 100 de participation étrangère imposée aux banques de l'annexe A ne s'applique pas parce qu'une banque étrangère figurant à l'annexe B se trouve à être l'acheteur et comme le gouvernement n'a pas encore fait connaître sa position au sujet de la participation globale des établissements financiers, le ministre cherchera-t-il à obtenir de Lloyds un engagement semblable à celui qu'il a obtenu d'Imasco qui a consenti au préalable à se plier à toutes les restrictions futures concernant la participation?

● (1140)

L'hon. Thomas Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je sais que la Chambre reconnaît avec plaisir que notre régime financier est de plus en plus stable et sain. Bien entendu, ce marché témoigne bien de la confiance accordée dans le monde au régime bancaire canadien. Les députés se rendent tous compte, je crois, que grâce à ce marché clients et déposants seront bien servis. Le service international dont ils pourront bénéficier sera exceptionnel. En réponse au député, je lui dirai que nous avons fixé une limite maximale en ce qui concerne la croissance des banques qui figurent dans l'annexe B et cela devrait suffire à apaiser toutes ses préoccupations à ce sujet.

[Français]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LE PROJET VISANT À DÉMÉNAGER LE PÉNITENCIER DRUMMOND II

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre et je lui demande de ne pas se camoufler derrière ses ministres et d'avoir le courage de se lever.

Je veux savoir du premier ministre comment il peut justifier sa décision irresponsable de déménager, envers et contre tous et à grands frais, le projet de pénitencier Drummond II vers sa circonscription.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, comme j'ai eu l'occasion, en d'autres circonstances, de l'indiquer, il s'agissait d'une décision du gouvernement du Canada, le gouvernement dûment élu, où le gouvernement a décidé—comme d'autres gouvernements l'ont fait dans d'autres circonstances—d'affecter des installations fédérales dans des régions éloignées du pays, surtout des régions affligées par un taux très élevé de chômage. Alors je considère que la décision du gouvernement du Canada, face à une situation à Port-Cartier où le taux de chômage, si je ne m'abuse, était aux environs de 37, 38 p. 100, où on avait connu des catastrophes économiques dans la communauté, je considère, dis-je, qu'il s'agissait d'une décision sage et, je pense, conforme à nos traditions qui tiennent à ce que nous ayons une dimension d'expansion économique régionale dans des décisions gouvernementales.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire. Le premier ministre dit que c'est une décision d'expansion économique régionale. Est-ce que cela veut dire à ce moment-là qu'à Terre-Neuve on va construire d'autres pénitenciers? Le premier ministre nous dit que c'est une décision du gouvernement; comment peut-il concilier ses propos avec ceux de son ministre de rien qui a dit que c'était une décision personnelle et que le premier ministre n'avait rien à voir dans cela, que le gouvernement n'avait rien à voir dans cela, qu'il en assumait l'entière responsabilité? Ce que je veux savoir du premier ministre: Est-ce qu'il peut se lever et justifier sa décision de gaspiller 15 millions supplémentaires et trois millions supplémentaires chaque année?

[Traduction]

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, comme le premier ministre l'a déjà déclaré, ce fut là une décision du gouvernement. Nous avons toujours tenu compte, en prenant des décisions gouvernementales, des conditions socio-économiques et des inégalités régionales partout au Canada. Telle est la façon d'agir des gouvernements depuis la Confédération et telle elle le sera encore longtemps. Nous n'avons rien à nous reprocher quand nous tentons d'atténuer les disparités économiques au Canada.